

**CONCOURS SUR ÉPREUVES D'ADMISSION  
DANS LE CORPS DES OFFICIERS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF  
DE LA GENDARMERIE NATIONALE**

ouvert aux majors de gendarmerie, aux adjudants-chefs de gendarmerie et aux adjudants de gendarmerie inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'adjudant-chef, âgés de cinquante trois ans au plus et réunissant au moins quinze ans de services civils et militaires.

**- OCTA RANG -**

**SESSION 2019**

**ÉPREUVE DE CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES**

**(Durée : 03 heures – coefficient : 2)**

Pour cette épreuve, le candidat :

- n'utilise que l'imprimé 651.4.104 ;
- inscrit le numéro de la question à laquelle il répond sans en recopier le libellé ;
- répond aux questions dans l'ordre qu'il souhaite ;
- écrit uniquement sur les 15 lignes numérotées.

**Question 1 :**

Énumérer les conditions statutaires de passage de grades des sous-officiers de la gendarmerie nationale.

**Question 2 :**

Indiquer le processus et les critères concernant l'Examen du mérite et de la valeur professionnelle des volontaires à l'avancement.

**Question 3 :**

Décrire la procédure relative à la délivrance et au retrait des concessions de logements.

**Question 4 :**

Quelles sont les pièces annexées au bilan de gestion ?

**Question 5 :**

Qui sont les ordonnateurs et quels sont leurs rôles respectifs ?